Image not found or type unknown

Ce qui fait défaut en droit des étrangers

publié le **19/04/2012**, vu **2571 fois**, Auteur : plebriquir

Je viens de finir le petit ouvrage de Xavier Vandendriessche, professeur à Lille II, *Le droit des étrangers*, publié chez Dalloz.

Celui-ci dresse un panorama rapide des principales règles applicables aux étrangers venant ou résidant en France. Il ne s'agit pas d'un manuel.

Certains pans de la matière sont également passés sous silence, notamment les conditions d'accueil des étrangers dans les préfectures, point qui me tient à coeur.

Toutefois, sa conclusion, qui je reproduis ici, s'applique aussi à cet aspect:

"Si la première qualité d'une règle de droit réside dans sa lisibilité et sa prévisibilité, ces conditions ne semblent plus guère assurées dans le droit actuel des étrangers en France. Il faut à ce droit des règles claires, précises et d'une permanence suffisante pour en assurer l'application effective dans le cadre des objectifs définis par le pouvoir politique ; il faut à ce droit des principes fondamentaux protecteurs des valeurs de l'Etat de droit et de la dignité humaine dans le cadre de la tradition de la République."

Autrement dit, si l'on résume, actuellement, le droit des étrangers ne fait pas honneur à notre République.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés